

DATE DE PUBLICATION : 6 mars 2023

Le directeur régional  
Bretagne

Délégation de signature donnée par le directeur régional de la région Bretagne à la directrice départementale des côtes d'Armor

Vu la délégation de signature donnée par M. Denis BEAU, premier sous-gouverneur, à M. Hervé GONSARD, le 1<sup>er</sup> mars 2023 ;

Vu la délégation de signature donnée par M. Hervé GONSARD, directeur général des services à l'économie et du réseau, à M. Hervé MATTEI, directeur régional de Bretagne, le 1<sup>er</sup> mars 2023 ;

Délégation permanente est donnée à Laurence DHAUSSY, directrice départementale des Côtes d'Armor et, en cas d'absence ou d'empêchement, à Sophie SCHULLER, adjointe à la directrice départementale des Côtes d'Armor, à l'effet de signer, dans le respect des textes réglementaires en vigueur, tous actes ou décisions à caractère individuel, toute convention ainsi que tout document de nature à engager la Banque, relatif à l'exercice des activités de la succursale de Saint-Brieuc. Laurence DHAUSSY reçoit notamment délégation à l'effet de coter les entreprises et les dirigeants d'entreprises de la zone de compétence de la direction départementale, à l'exception des groupes ou entreprises relevant du pôle régional d'analyse des groupes de Rennes.

Laurence DHAUSSY peut subdéléguer sa signature aux cadres de la succursale de Saint-Brieuc, et en cas d'absence ou d'empêchement de ceux-ci, à des agents du personnel titulaire des bureaux placés sous leur autorité et dans la limite des attributions de ces derniers.

Fait à Rennes, le 1<sup>er</sup> mars 2023

Hervé MATTEI